



COMPLÉMENTAIRE LAMAL BASIC

PRESTATIONS	MONTANTS
Hospitalisation (autorisation préalable) <ul style="list-style-type: none"> ✓ Honoraires et soins médicaux ✓ Frais de séjour y compris les frais de chambre particulière ✓ Transport en ambulance ✓ Chirurgie (incluant la chirurgie de jour) ✓ Chirurgie réparatrice ✓ Maison de convalescence suite à intervention chirurgicale et maximum 60 jours) ✓ Lit accompagnant enfant – de 12 ans 	Semi-privé Libre choix de la clinique <ul style="list-style-type: none"> ✓ 100% en complément de l'assurance LAMAL en Suisse ou régime sécurité sociale compensé par la LAMAL à l'étranger ✓ idem ✓ idem ✓ idem ✓ idem ✓ 100% des frais réels
Médecine ambulatoire courante <ul style="list-style-type: none"> ✓ Consultations et visites (sauf celles de dentistes et d'ophtalmologues) ✓ Auxiliaires médicaux ✓ Biologie médicale ✓ Radiologie ✓ Frais pharmaceutiques 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ 90% en complément de l'assurance LAMAL en Suisse ou régime sécurité sociale compensé par la LAMAL à l'étranger ✓ idem ✓ idem ✓ idem ✓ 90% médicament hors liste au max. € 3000 / par année civile
Médecine alternative <ul style="list-style-type: none"> ✓ Acupuncture, ostéopathie, homéopathie, chiropractie, psychothérapie 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ 90% des frais réels, 20 séances maximum, 120 euros maxi par séance et au maximum forfait global 1500 € par année civile (toutes médecines alternatives confondues)
Médecine préventive <ul style="list-style-type: none"> ✓ Vaccins et produits pharmaceutiques préventifs ✓ Bilans de santé (bénéficiaires de plus de 35ans) 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ 90% des frais réels si obligatoires et prescrits par un médecin ✓ Néant
Dentaire <ul style="list-style-type: none"> ✓ Consultations / visites & soins dentaires (soins conservateurs et chirurgicaux) ✓ Couronnes, bridges, prothèses dentaires ✓ Orthodontie (autorisation préalable - traitement entrepris avant le 18ème anniversaire de l'enfant) ✓ Hygiéniste dentaire 	Forfait annuel de 1000 € <ul style="list-style-type: none"> ✓ 90% des frais réels dans la limite de 1000 € par bénéficiaire par année civile ✓ 90% des frais réels dans la limite de 300 € par dent (compris dans la limite globale de 1000€) ✓ 90% des frais réels dans la limite de 1000 € par bénéficiaire par année civile ✓ Forfait annuel 100 € (dans la limite des 1000 € annuel)
Prothèses (autres que dentaire)	<ul style="list-style-type: none"> ✓ 90% des frais réels dans la limite de 450 € par prothèse.
Optique <ul style="list-style-type: none"> ✓ Consultations / visites & soins ophtalmologiques ✓ Monture de lunettes et verres / lentilles cornéennes (y compris lentilles jetables) 	Forfait annuel de 100 € <ul style="list-style-type: none"> ✓ 90% des frais réels ✓ 90% des frais réels dans la limite de 100 € par année civile
Maternité <p>Frais liés à la grossesse et lors de l'accouchement y compris césarienne et complications suite à l'accouchement</p>	<p>Hôpitaux cantonaux suisses en divisions commune Hopital public en France et établissements conventionnés 90% des frais supplémentaires non couverts par l'assurance LAMAL</p>